

Réponse de la Direction au rapport d'évaluation finale sur le programme 2017-2021 "Un monde juste qui fait progresser les droits des enfants et l'égalité pour les filles" financé par la DGD au Niger (Version finale)

Titre du rapport	Evaluation finale du programme quinquennal	Titre du projet	Un monde juste qui fait progresser les droits des enfants et l'égalité pour les filles
Date du rapport	Version finale: mai 2022	Dates du projet	Janvier 2017 – décembre 2021
Organisations impliquées	Plan International Niger ; Plan International Belgique		
Noms des évaluateurs/chercheurs	Stéphane Boulc'h, Idrissa Laouali, Søren Stecher-Rasmussen South Research CVBA VSO Leuvenestraat 5/2 B - 3010 Kessel - Lo - Belgium T + 32 (0)16 49 83 10 F + 32 (0)16 49 83 19		
Evaluation de l'exhaustivité et de la qualité	<p>La fédération Plan International met à la disposition de tous ses bureaux des directives et des outils qui servent de guide pour soutenir le développement de rapports d'évaluation complets, clairs et utiles. Comme l'ambition de Plan International Belgique est à la fois de se conformer à ses obligations légales et de les considérer comme des opportunités d'apprentissage, Plan International Belgique, en collaboration avec les bureaux nationaux concernés, a pris plusieurs mesures pour évaluer l'exhaustivité et la qualité de l'évaluation finale de son programme quinquennal financé par la Coopération belge au développement. Le personnel de Plan International Belgique a rempli conjointement un formulaire d'évaluation de l'exhaustivité ainsi qu'un formulaire d'évaluation de la qualité. Ces deux formulaires ont été créés par la fédération de Plan International et doivent être utilisés de manière systématique, à travers la fédération, pour les études de base, les évaluations à mi-parcours et finales ainsi que pour la recherche. Cet exercice a mis en évidence les succès et les défis concernant les produits et le processus d'évaluation. Ces succès et défis seront pris en compte dans la préparation des futures évaluations de programmes/projets et seront utilisés pour renforcer le système d'évaluation de Plan International Belgique.</p>		

Critères & Question(s) d'évaluation	Recommandation(s)	Réponse de la direction (Accepte, Accepte partiellement ou Rejette)	Commentaires et Action(s) de suivi	Responsabilité	Délai
A. Dispositions générales					
OS1					
	Produire un guide des recettes culinaires pour la récupération nutritionnelle des jeunes enfants ;	Acceptée Partiellement	<p>Plan International Niger ne peut pas s'engager sur cette recommandation. Il n'y a pas à l'heure actuelle d'intervention ciblant une meilleure nutrition qui permettrait de soutenir le développement de ce guide.</p> <p>L'idée sera cependant soumise à DIMOL. La difficulté réside notamment dans le fait qu'une telle initiative doit être validée par les différents ministères avant d'être généralisée à tous les centres de santé.</p>	PIN	ASAP

	Réduire la grande mobilité des agents de santé au niveau des cases de santé et Centres de Soins intégrés (CSI), à travers des actions attractives et des accords structurels avec les autorités compétentes au niveau régional pour adapter les conditions d'affectation, délimiter l'encadrement ;	Acceptée partiellement	La mobilité des agents de santé est une politique nationale qui relève de la fonction publique. Il n'est pas possible pour une ONG d'imposer le maintien de staff, cependant, il est possible de faire du plaidoyer auprès des instances nationales. (La gestion des agents sur le terrain est du ressort de Direction Régionale de la Santé Publique (DRSP) et Districts Sanitaires (DS), donc le plaidoyer peut aussi se faire au niveau régional).	PIN	Autres programmes et interventions
	Développer des synergies concrètes au sein des cadres de concertation sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les deux régions ;	Rejetée	Plan International Niger (PIN) est déjà membre des clusters sécurité alimentaire et nutrition et fait déjà partie des cadres de concertation. PIN a déjà identifié une série de synergies et complémentarités avec d'autres acteurs en faveur du nouveau programme 2022-2026.		

	<p>Mettre en place, au niveau communautaire, des unités semi-artisanales de fabrication des farines thérapeutiques enrichies pour enfants à base des produits locaux (une unité par commune), gérées par des femmes « privées » (si possible issues des FARN) ;</p>	<p>Rejetée</p>	<p>La mise en place, au niveau communautaire, de ces unités semi-artisanales de fabrication des farines thérapeutiques pourrait être possible au niveau des FARN si les défis y liés peuvent être dépassés (prise en charge du volet des responsabilisation des communes, ravitaillement et gestion, inscription de cette initiative dans les plans de développement communaux). Seulement, il n'y a pas à l'heure actuelle d'intervention ciblant une meilleure nutrition qui permettrait de soutenir le développement de ces unités de fabrication artisanale.</p>		
	<p>Accompagner la généralisation des FARN (en s'appuyant sur les FARN existants) ;</p>	<p>Partiellement acceptée</p>	<p>Cette recommandation dépasse le niveau communautaire et s'adresse au niveau communal. La mise à l'échelle pourrait être possible au niveau des FARN ; ceux-ci peuvent être implantés dans les sphères et districts sanitaires qui regroupent plusieurs villages. Pour surmonter le défi de l'insuffisance des moyens et sous réserve que cette mise à l'échelle devienne un objectif prioritaire, les efforts de plusieurs</p>	<p>PIN et districts sanitaires + communes</p>	<p>En continu</p>

			<p>partenaires, y compris PIN, pourraient être mutualisés. En attendant, les structures sont là et elles sont fonctionnelles ; elles peuvent continuer à se développer sous réserve des bonnes récoltes et de la bonne gestion des greniers à grain et boutiques d'intrants.</p>		
	<p>Accompagner l'accès à des terres supplémentaires, jardins aménagés et des champs de cultures pluviales pour les FARN ;</p>	<p>Acceptée</p>	<p>L'accès des femmes à la terre fera partie du plaidoyer mis en œuvre par PIN sur les moyens de renforcer l'autonomisation des femmes auprès des communes. Ce plaidoyer pourra porter sur la mise à disposition des terres et l'accès à l'engrais à un prix modéré. Pour un accès effectif à la terre, la fonctionnalité des boutiques d'intrants et la formalisation de l'accès aux terres seront d'autres facteurs de réussite. Les femmes seront orientées par PIN ou ses partenaires vers les commissions foncières au niveau communal.</p>	<p>PIN et districts sanitaires + communes</p>	<p>En continu</p>

	Renforcer la supervision des Districts Sanitaires pour accroître la performance des FARN;	Acceptée	Dans le cadre d'une intervention similaire, PIN impliquerait davantage les districts sanitaires et les formerait pour assurer leur implication auprès des FARN.	PIN et districts sanitaires + communes	Autres interventions de PIN
	Sécuriser la cessation foncière pour les champs ou jardins prêtés (formaliser les contrats);	Acceptée	Dans le cadre d'une intervention similaire, un travail serait fait avec les communautés et les mairies pour sensibiliser les propriétaires sur l'importance de la formalisation des contrats de prêts pour la culture des champs.	PIN et communes	Autres interventions de PIN
	Introduire et encourager les cultures maraichères au niveau communautaire là où les conditions sont favorables ;	Acceptée	Plan International Niger a déjà lancé des initiatives pour encourager les cultures maraichères (jardins de case).	PIN et communautés	Autres interventions de PIN

	Renforcer le suivi des FARN (un second coordinateur au moins) ;	Partiellement acceptée	Cette recommandation est pertinente mais sa mise en œuvre dépend de la soumission par PIN et du financement par les bailleurs des projets et programmes qui seront développés dans le domaine de la sécurité alimentaire.	PIN	Autres interventions de PIN
	Pour ce qui concerne les CS : *Etablir une collaboration formelle avec le pouvoir organisateur régional ;	Rejetée	Les cases de santé collaborent déjà avec le pouvoir organisateur régional.		
	*Doter les CS en produits pharmaceutiques de base, tels que les antipaludéens, les produits contre le rhume, les produits de contraception ;	Rejetée	Les moyens financiers sont limités et un apport matériel entrainera une frustration par la suite.		

	*Prévoir une prime de motivation pour les agents ;	Partiellement acceptée	Les moyens financiers sont limités et un apport matériel qui ne pourrait être maintenu dans le temps entrainera une frustration par la suite. C'est pourquoi, en lieu et place d'une prime de motivation pour les agents, PIN propose d'organiser des témoignages de satisfaction, des cérémonies communautaires etc.	PIN et communes	Autres interventions de PIN
	Pour ce qui concerne les relais communautaires : *Mettre en place un système d'archivage des PV et rapports d'activités,	Acceptée	Il est en effet important d'améliorer la traçabilité des actions et de pouvoir apprécier la performance des relais communautaires. PIN propose d'élaborer en collaboration avec les relais, un système d'archivage efficace et peu coûteux - idéalement en partenariat avec les mairies ou les cases de santé pour la conservation des documents.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26
	*Augmenter le nombre de femmes au sein des relais communautaires,	Partiellement acceptée	PIN mettra sur pied un plaidoyer pour encourager davantage de femmes à rejoindre les relais communautaires. Elles seront bénévoles mais recevront un dédommagement (limitée).	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26

	*Mettre à jour leurs connaissances sur les domaines d'intervention du programme,	Acceptée	Une mise à jour des connaissances des relais communautaires sur les domaines d'intervention du programme était faite de manière régulière dans le cadre du programme DGD 17-21. Les prochaines initiatives suivront également ce modèle.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26
	*Renforcer et impliquer les relais dans les actions de plaidoyer locales,	Acceptée	PIN pourra davantage impliquer les relais dans les actions de plaidoyer.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26
	*Désigner un coordonnateur/une coordinatrice des relais par commune pour la centralisation et la coordination des activités des relais, interface, courroie de transmission entre les relais et le programme,	Rejetée	Dans certains cas, seuls deux villages par communes sont concernés. Au niveau des ONG partenaires, il existe déjà des coordonnateurs qui encadrent le travail des relais.		
	*Faciliter leurs déplacements intersites (vélo, vélomoteurs...)	Rejetée	Les relais communautaires n'ont pas besoin de se déplacer pour le compte du programme en ce qu'ils sont recrutés dans leur communauté de résidence.		

OS2					
	*Diversifier les filières pour limiter la saturation du marché par la prolifération des mêmes activités ;	Acceptée	Une étude de marché a été réalisée par PIN pour identifier les filières porteuses dans la zone de Maradi. Certaines filières ont été reconduites, d'autres ont été adaptées.	PIN	DGD 22-26
	*Favoriser l'écoulement des produits à travers la création des marchés pour les jeunes filles (sortes des foires communautaires) ;	Partiellement acceptée	La création de marché requiert la prise en charge des jeunes filles, la création d'agrément avec les autorités pour le paiement des taxes, l'accompagnement des jeunes, la présentation de produits peu compétitifs etc. Il pourrait cependant être envisagé de joindre les efforts entre villages en créant des liens commerciaux entre les AJEC (une AJEC pourrait confier ses produits à une autre etc.).	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26 ou autres interventions de PIN
	*Développer les relations des AJEC avec les IMF pour accroître le capital des jeunes filles,	Acceptée	PIN va encourager les mairies à prendre contact avec les IMF pour établir des relations durables avec les communautés et les AJEC pourront, sur le modèle des AVEC, prendre directement contact avec les IMF.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26

	*Différencier les appuis en fonction de l'évolution des membres dans le processus (AJEC),	Rejetée	Un appui personnalisé ne serait pas efficient dans la mesure où les interventions n'appuient pas uniquement les groupes d'épargne et où les ressources sont limitées.		
	*Elargir et renouveler les membres,	Acceptée	Les jeunes femmes qui décident de se marier ont été remplacées par d'autres. Les nouvelles arrivantes doivent alors être formées par leurs pairs et/ou l'ONG partenaire.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26 et autres interventions de PIN
	*Sécuriser les caisses des AJEC,	Acceptée	Dans les zones d'insécurité, PIN va tenter de lier les AJEC aux IMF pour dématérialiser les cotisations.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26
	*Responsabiliser les familles sur le recouvrement de crédit contracté ou de versements hebdomadaires non acquittés,	Partiellement acceptée	Les familles peuvent être sensibilisées au recouvrement des crédits, par PIN et/ou ses partenaires de mise en œuvre. Cependant, la responsabilité du remboursement doit rester celle des filles membres.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26

	<p>* Appuyer des projets d'entrepreneuriat plutôt que des métiers prédéterminés,</p>	Partiellement acceptée	<p>Cette recommandation est applicable dans le cas où les ressources humaines et financières sont disponibles. Les axes de travail du programme DGD17-21 étaient centrés autour de la protection. L'autonomisation économique était un des moteurs de l'émancipation et la protection contre les violences, mais ne constituait pas le centre des interventions.</p> <p>Toutefois, le programme DGD22-26 prendra davantage cet aspect en considération.</p>	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26
	<p>* Appuyer le développement d'AGR inscrites dans les besoins économiques communaux et des diverses prestations disponibles (infrastructures, écoles, CFM, centres de santé, etc.),</p>	Partiellement acceptée	<p>Plan International Niger met en place des AGR qui s'inscrivent dans les efforts communaux dans d'autres régions. C'est ainsi un modèle favorable aux logiques d'interventions mises en place dont les projets peuvent s'inspirer (dont le projet Jeunesse et Résilience, mis en place à Maradi avec un financement belge). Le choix des AGR à développer ou soutenir dépend de l'analyse du marché de l'emploi qui est réalisé au début de l'intervention.</p>	PIN	Autres interventions de PIN (Tahoua, Maradi)

	*Développer des AGR qui feront partie ou contribueront au développement de chaînes de valeurs et de filières,	Partiellement acceptée	Toutes les filières ne sont pas adaptées pour un développement des chaînes de valeurs. Ainsi, seules les chaînes de valeur où une plus-value peut être développée seront concernées.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26
	*Penser le développement des AGR en l'imbriquant davantage dans les dispositifs publics et privés existants, déjà engagés dans l'appui à l'entrepreneuriat, l'emploi, l'insertion sociale, prenant appui sur : <ul style="list-style-type: none"> • les organisations professionnelles existantes, • les IMF locales (pour des solutions complémentaires aux AVEC et AJEC), • les offres multiples d'appui à l'entrepreneuriat développées par PTF du Niger, 	Acceptée	Cette recommandation relative à la mise en lien des AGR avec les organisations professionnelles, les IMF, le secteur privé etc. est pertinente. D'ailleurs, elle est déjà prise en compte dans le cadre du programme DGD 22-26.	PIN	DGD 22-26
	*Privilégier les AGR génératrices d'emploi (y compris masculins),	Rejetée	En milieu rural, les capacités financières sont limitées - employer d'autres personnes n'est ainsi souvent pas possible ou donne très peu de résultats.		

	*Favoriser les projets entrepreneuriaux mixtes (avec garantie de contrôle féminin),	Partiellement acceptée	Dans la mesure du ressources humaines et financières disponibles dans le cadre du nouveau programme quinquennal, PIN s'engage à mettre en place, avec ses partenaires de mise en œuvre, des projets mixtes, contrôlés par les femmes.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26
	*Adresser des propositions de formation professionnelle aux futurs maris,	Acceptée	Afin de motiver les participants des clubs et de leur permettre de tenir leurs réunions et sensibilisations, il est apparu indispensable de les former afin qu'ils puissent eux aussi démarrer des AGR pour le compte du Club des Futurs Maris, mais aussi pour eux-mêmes. Ainsi, ils pourraient dédier davantage de temps à leur implication dans ce groupe en étant dégagés de trouver des revenus.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26 et autres interventions de PIN
OS3					

	*Formaliser la relation avec la DREP/T (convention de collaboration annuelle) ;	Partiellement acceptée	Plan signe les conventions avec les ministères qui saisissent ensuite les autorités décentralisées. En général, ces MoU n'ont pas d'effet "en cascade". Plan va intensifier son plaidoyer auprès des ministères.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26 et autres interventions de PIN
	*Généraliser les cantines scolaires ;	Partiellement acceptée	Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) met en place les cantines scolaires dans les écoles primaires du Niger. Cette initiative pourrait être expérimentée par PIN au niveau des collèges mais elle aurait un coût significatif. Cette recommandation sera éventuellement intégrée par PIN au sein des projets et programmes centrés autour de la nutrition.	PIN et PIB	Autres interventions centrées sur la nutrition
	*Compenser l'éloignement des écoles et CFM (à travers des tuteur.trice.s loc.aux.ales qui hébergent les filles résidant loin des lieux d'enseignement ou d'apprentissage, en dotant les filles en vélo pour faire les trajets jusqu'au collège) ;	Acceptée	Des vélos ont été donnés aux jeunes collégiennes qui devaient parcourir une grande distance. Lors de prochaines initiatives, l'utilisation de charrettes sera prônée (bénéficient à plus d'élèves, plus sûres, pas de risque de vols de vélos etc..).	PIN et PIB	DGD 22-26

	*Mettre en place un Système de suivi de l'insertion professionnelle des jeunes formés par les CFM ;	Acceptée	Cet aspect pourra être mentionné dans les MoU signés entre les communes et les CFM. Il représente une opportunité de renforcer les compétences et outils à disposition du staff de PIN, des organisations partenaires, et éventuellement des CFM pour assurer ce suivi.	PIN et PIB	DGD 22-26
	*Renforcer les capacités d'accueil des CFM (construction des classes et ateliers en dur, des enseignants dans les filières qui en manquent, la fourniture en matière d'œuvre et la formation pédagogique des enseignants...)	Partiellement acceptée	Les projets peuvent appuyer les dotations et le renforcement de capacités. Cependant le recrutement des enseignants est du ressort des ministères. En outre, la construction de nouveaux locaux est coûteuse et n'est pas budgétisée dans les interventions de PIN actuellement en cours.	PIN et PIB	DGD 22-27
	*Mettre en rapport l'encadrement des CFM avec les besoins d'infrastructures dans les communes ;	Rejetée	Cette recommandation dépasse les capacités du projet.		

	Intégrer dans la logique d'intervention des objectifs/résultats concernant spécifiquement les EAJ porteurs d'un handicap (ce qui suppose donc un appareil d'indicateurs spécifiques) ;	Partiellement acceptée	Dans le cadre de performance du programme DGD 22-26 tous les indicateurs doivent être désagrégés, notamment en tenant compte des critères d'inclusion. Il n'y a cependant pas d'indicateur spécifique à la situation des EAJ porteurs d'un handicap ou propre à leur autonomisation ou inclusion.	PIN & PIB	DGD 22-26
	*S'assurer de la transmission des compétences ;	Acceptée	Transmission des compétences sera faite à travers l'animation des CAPED - Cellules d'Animation PEDagogiques.	PIN et partenaires de mise en œuvre	En continu
	*Généraliser le code de conduite en milieu scolaire ;	Acceptée	L'Etat a déjà accepté les codes de conduites édités par Plan et ses partenaires. PIN prévoit de continuer à appuyer leur diffusion.	PIN (pour suivi)	En continu

	*Généraliser les GS ;	Acceptée	L'Etat a accepté l'institutionnalisation des Gouvernements Scolaires (GS) dans les écoles. PIN prévoit de continuer à soutenir le développement et le fonctionnement des GS dans les écoles avec lesquelles PIN travaille.	PIN (pour suivi)	En continu
	*Mettre en place un cadre d'échange inter GS à l'échelle communale avec possibilité de voyages d'études ;	Partiellement acceptée	Le déplacement de mineurs entraîne des démarches administratives pour avoir les autorisations nécessaires, une charge financière, des risques dans les déplacements. Le programme peut appuyer les échanges inter-écoles où les GS peuvent s'accueillir mutuellement (pas de déplacement entre les communes - seulement entre écoles d'une même commune).	PIN	Autres interventions de PIN
	*Renforcer la collaboration GS-COGES ;	Acceptée	Les GS sont déjà partie prenante des COGES. Il s'agit donc pour PIN d'encourager les deux structures à mettre dans leurs plans d'actions respectifs des activités d'échange et partage.	PIN et partenaires de mise en œuvre	Autres interventions de PIN

	*Organiser des semaines culturelles et sportives pour soutenir les activités des GS et renforcer l'engouement des membres ;	Acceptée	Organiser des semaines culturelles et sportives pour soutenir les activités des GS et renforcer l'engouement des membres ;	PIN et partenaires de mise en œuvre	Autres interventions de PIN
	*Doter les GS de matériels aratoires et pour faciliter les activités d'hygiène et l'assainissement à l'école ;	Acceptée	Il a en effet été observé au sein des écoles de grands efforts pour assurer la protection de l'environnement et le maintien de la salubrité. PIN est d'accord d'allouer des ressources à ce type de dépenses.	PIN & PIB	DGD 22-26
	*Remplacer les classes en paillottes par des classes en matériaux définitifs ;	Rejetée	Les constructions sont très coûteuses et ne peuvent pas être prises en compte dans le prochain programme quinquennal.		
	*Clôturer les écoles pour protéger les élèves ;	Partiellement acceptée	PIN va travailler avec les CVPE pour réfléchir à des options de sécurisation des écoles, à travers des initiatives locales. Ce serait possible notamment à travers la mise en place des DRR dans les écoles, en renforçant la sensibilisation dans le cadre des Safe schools, par exemple.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26

	*Fournir à chaque école un kit scolaire annuel (pour renforcer les capacités pédagogiques des enseignants) ;	Acceptée	PIN fournira des kits aux écoles, plutôt qu'aux enseignant.e.s (guide de bonne conduite, kit pédagogique).	PIN & PIB	DGD 22-26
	*Instituer des Mini-CAPED ;	Acceptée	Les MINI-CAPED sont déjà dans le dispositif de formation continue du Ministère. Comme cela ne nécessite pas un appui financier, il s'agira pour PIN d'encourager les écoles à opérationnaliser ce dispositif en mettant à contribution les comités de gestion décentralisée des établissements scolaires (CGDES) pour le suivi au niveau de leur école.	PIN & PIB	DGD 22-26
	*Traduire les guides et manuels en langue(s) locale(s).	Partiellement acceptée	La traduction des manuels relève de la responsabilité de l'Etat. PIN peut prendre en charge la traduction des codes de conduite.	PIN & PIB	DGD 22-26
B. Stratégie et logique d'intervention					
	Formuler un changement ultime à partir duquel expliciter un OG ;	Rejetée	Les objectifs généraux sont formulés selon les directives données par les bailleurs et font toujours référence à un changement, un impact.		

	Expliciter les changements attendus en termes de protection et d'autonomisation socio-économique ;	Rejetée	Les résultats et objectifs sont clairement définis, dans le programme DGD17-21 ainsi que dans les autres interventions, en particulier le DGD22-26. Les résultats sont aussi présentés sur différents supports (divers rapports de suivi, d'évaluation, suivis des bénéficiaires, etc.) et mettent en avant les résultats suivant les Areas of Global Distinctiveness (AoGDs).		
	Dédier des volets stratégiques spécifiques pour le renforcement des capacités des partenaires et alliés (pas uniquement thématiques) ;	Acceptée	Le programme DGD22-26 a un résultat dédié aux partenariats et synergies - à la fois avec les partenaires de mise en œuvre du programme, mais aussi avec les membres du CSC Belgique. En fonction des ressources disponibles, divers acteurs pourront être ciblés par les renforcements de capacités.	PIN & PIB	DGD 22-26
	Intégrer le DSE dans la logique d'intervention (comme un volet à part entière ou dans un axe d'apprentissage/capitalisation)	Rejetée	Le DSE est intégré de manière transversale dans les interventions. Une personne dédiée à 100% au suivi du programme sera recrutée pour le DGD22-26. Les activités de suivi étaient et seront intégrées au sein de la mise en œuvre.		

C. Relations partenariales et renforcement de capacités					
	<p>Intégrer des objectifs/résultats avec des indicateurs ad hoc marqueurs d'autonomie et de perspectives ainsi que de la capacité à porter les problématiques et compétences seuls et au-delà du programme (porter des effets multiplicateurs, soutenir l'impact...). Au moins :</p> <p>l'intégration durable des compétences dans l'organisation,</p> <p>la capacité à développer des partenariats (les données existent déjà),</p> <p>la capacité à concevoir et gérer des plans d'action et stratégie,</p> <p>la capacité à concevoir et à utiliser un DES ;</p>	Partiellement acceptée	<p>Le paquet de résultats et d'indicateurs AoGDs permet de refléter les résultats attendus dans divers domaines (SOYEE, Education, Genre etc..). Il est progressivement intégré dans les nouvelles interventions - notamment le DGD22-26.</p> <p>Des indicateurs (pas ad hoc mais inscrits dans un résultat) qui permettront d'apprécier la création de partenariats - avec différents acteurs, y compris les acteurs étatiques -, incluant la mise en place de plans d'action et de synergies, le renforcement de capacités etc., sont inclus dans le DGD22-26.</p> <p>L'outcome mapping qui sera développé pour chacune des organisations partenaires du prochain programme listera une</p>	PIN & PIB	DGD 22-26

			<p>série de marqueurs de progrès relatif au renforcement graduel des capacités de ces organisations. Il pourra intégrer des éléments équivalents aux suggestions ci-contre, pour peu qu'ils soient identifiés comme prioritaires par PIN et ses partenaires.</p>		
	<p>Veiller et accompagner la mutualisation et la capitalisation des compétences et expériences du programme par les organisations partenaires ;</p>	<p>Partiellement acceptée</p>	<p>La capitalisation et le partage d'expérience avec les partenaires de mise en œuvre étaient pris en compte dans le programme DGD17-21. Les partenaires de mise en œuvre ont été mis à contribution pour former et partager leur domaine de compétences avec Plan et les autres partenaires de mise en œuvre. Dans le cadre du DGD22-26, cette pratique sera de nouveau utilisée.</p> <p>Néanmoins, des efforts pourront être faits pour partager la capitalisation avec les ONG membre du CSC (au-delà des leçons apprises partagées dans le</p>	<p>PIN & PIB</p>	<p>DGD 22-26</p>

			cadre du rapportage moral). Des synergies et sessions d'échanges sont prévues dans le cadre du DGD22-26.		
	<p>Mieux valoriser les postes des agents sur le terrain ;</p> <p><i>Valorisation = trouver un nouveau nom pour les 'facilitateurs' et préférer une terminologie plus valorisante</i></p>	Rejetée	Cette recommandation n'est pas d'application et ne reflète pas le sentiment des acteurs de terrain. Selon eux, l'appellation 'facilitateurs' n'est pas dévalorisante.		
D. Les structures communautaires					
	Renforcer et accompagner la gestion budgétaire des mairies;	Partiellement acceptée	A travers la formation des communes sur le budget participatif et la mobilisation des ressources déployée dans le cadre du programme DGD17-21 et les procédures de gestion de projets - Community Management Project (fonds sponsorship), les mairies sont déjà renforcées dans leurs capacités de gestion budgétaire. Un appui financier est aussi apporté pour la mise en œuvre des Plans d'Investissement Annuels des communes.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD22-26

			Ces pratiques seront par ailleurs renouvelées dans le cadre du programme DGD 22-26 et à travers les projets Sponsorship.		
	<p>Mobiliser les EVPC (qui ont une reconnaissance formelle) ;</p> <p>CVPE* - reformulation de la recommandation : Renforcer les CVPE structures formelles mises en place par l'Etat.</p>	Partiellement acceptée	Les CVPE - structures désormais formelles et instituées par l'Etat - sont déjà soutenus par le programme DGD17-21 et le seront par le programme DGD22-26.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD22-26
	Initier un système de gratification communautaire pour les bénévoles (pas forcément monétaire) ;	Partiellement acceptée	Un décret de l'Etat exige la gratification des relais communautaires par les ONG et les montants sont définis par ce décret. Plan International Niger travaille avec les volontaires communautaires qui eux sont gratifiés en fonction du nombre d'enfants parrainés de la zone (zones parrainage). Dans le cadre du programme DGD17-21, les membres du CVPE ont reçu un capital pour développer des AGR. Ce capital faisait office de gratification. Les	PIN & PIB	DGD 22-26

			'bénévoles' intervenant sur le programme sont ainsi motivés par les gains liés aux AGR. Cette pratique sera reconduite dans le cadre du DGD22-26.		
	Revaloriser les émoluments de relais communautaires ;	Rejetée	(Voir recommandation du décret de l'Etat - pas possible de demander aux communautés - déjà vulnérables - de contribuer à la gratification.)		
	S'appuyer sur les structures déjà constituées pour accompagner leur duplication dans les villages voisins (et donc les encourager et les soutenir comme agents multiplicateurs, ce qui permet aussi d'éviter une certaine saturation des messages ou fonctions répétitives) ;	Partiellement acceptée	Les AGR des CVPE permettent aux membres de se déplacer dans les villages voisins pour appuyer la résolution de problèmes de protection et faire des sensibilisations. L'accompagnement et la création de structures similaires dans d'autres villages sont coûteux et demandent une disponibilité des facilitateurs et/ou des membres des structures.	PIN & PIB	DGD 22-26

			Ces actions s'inscrivent dans un plan de durabilité plus large - éventuellement dans celui du programme DGD 22-26.		
	Intégrer l'alphabétisation dans les actions de renforcement de capacités ;	Acceptée	Cette recommandation sera prise en compte et intégrée dans la planification du programme DGD 22-26 (activités d'alphabétisation).	PIN & PIB	DGD 22-26
	Veiller à la régénération des membres et s'assurer que les structures sont accessibles réellement aux plus vulnérables (en veillant notamment à limiter la prévalence de certains groupes/familles influentes et empêcher la perpétuation des réflexes de castes) ;	Partiellement acceptée	La constitution de certains groupes est régie par un arrêté (ex : CVPE), laissant ainsi peu de flexibilité dans la constitution du groupe. Cependant, ces éléments sont déjà pris en compte - et seront pris en compte - dans les interventions en cours. L'équipe du programme aura une attention particulière pour l'inclusion et la représentativité des différents sous-groupes dans ces structures communautaires.	PIN & partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26

	Différencier les appuis en fonction de l'évolution des membres dans le processus ;	Rejetée	Voir plus haut - perte d'efficience et moyens limités		
	<p>Doter chaque village d'un club d'écoute radiophonique (équipé) en lien avec les radios communautaires ;</p> <p>Ici, on parlera plutôt d'"espaces sûrs amis des enfants et des jeunes" dans lesquels ces derniers peuvent débattre sur des thèmes retranscrits ensuite à la radio sous forme de sensibilisation.</p>	Partiellement acceptée	<p>Des espaces sûrs seront mis en place dans le prochain programme et seront mis en lien avec les radios communautaires.</p> <p>Les clubs d'écoute radiophonique contiennent un facilitateur qui les écoute et anime le débat sur les sujets amenés dans ces espaces sûrs.</p> <p>Les radios communautaires peuvent être invitées aux différents débats et reproduisent ensuite les discussions sur les ondes - faisant du thème une occasion de sensibilisation.</p>	PIN & partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26
	Diversifier les récompenses de type « mères modèles » ou « commune la plus propre » ou meilleure « commune de la jeune fille » en créant le prix de la meilleure AJEC, CVPE, CdFM, etc. (prix en nature et diplôme) ;	Acceptée	Dans la suite des prix initiés pour le programme DGD 17-21, PIN mettra en place des prix (attestations, témoignages) pour les différentes structures soutenues par le programme DGD 22-26.	PIN & PIB	DGD 22-26

	<p>Intégrer davantage les leaders religieux dans les actions de sensibilisation en :</p> <p>créant d'un livret sur le droit des enfants et des femmes en islam, le mariage forcé (en se servant des extraits des versets du coran et des hadiths relatifs à ces thématiques),</p> <p>initiant des caravanes de prêches avec les leaders religieux en lien avec les thématiques majeures du programme.</p>	Acceptée	<p>La plateforme contre le mariage d'enfant a un projet en cours de rédaction d'un livret sur la protection et les droits de l'enfants, basé sur le Coran et la Bible ; tous les membres de cette plateforme utiliseront ensuite ce livret, accompagnés des leaders religieux.</p> <p>Les caravanes de prêches ont été programmées et seront mises en œuvre dans le cadre du programme DGD 22-26.</p>	PIN	DGD 22-26
	<p>Prévoir un signe distinctif pour les membres afin de les rendre plus visibles aux yeux des acteurs communautaires surtout les mamans (blouse ou macaron à l'instar des membres des Ecoles de Maris) ;</p>	Partiellement acceptée	<p>En fonction des localités et des groupes, des signes distinctifs ont été mis en place (ex : clubs des futurs maris).</p> <p>Dans le programme DGD22-26, les groupes seront dotés de signes distinctifs, en fonction des disponibilités budgétaires. Ceci renforcera leur poids dans la communauté.</p>	PIN	DGD 22-26

	Mobiliser la contrepartie des communes pour les structures communautaires ;	Rejetée	A travers un Community Management Project (CMP), on note une plus grande implication des communes dans la gestion des structures. Cependant, du fait des difficultés liées au manque de moyens et de capacités de mobilisation de ressources, leur soutien est difficile.		
	<p>Poursuivre l'appui aux structures communautaires dans la perspective d'une consolidation accrue de leur autonomie financière et en envisageant une croissance de leur base de membres et de leur capacité de répondre aux besoins communautaires. Cela devrait notamment passer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> le renforcement de leurs synergies et la mise en communs de ressources/matériel/compétences, le renforcement de leurs capacités à identifier et conclure des partenariats (ou plutôt à s'attirer des soutiens et à mieux gérer leurs 	Acceptée	<p>Dans le DGD22-26, PIN continuera à travailler, avec les organisations partenaires, à l'appui des structures communautaires. Pour répondre aux besoins du programme, une série de renforcements des connaissances et capacités auront lieu. En plus, l'équipe du programme aura une attention particulière pour les besoins exprimés par les structures communautaires elles-mêmes et tentera de répondre à ces besoins dans la mesure des ressources disponibles. Une série de pistes en lien avec les éléments ci-contre ont déjà été identifiées :</p> <p>* En ce qui concerne les AJEC et</p>	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26

	<p>complémentarités respectives),</p> <ul style="list-style-type: none"> • la généralisation et la consolidation des dispositions pour compenser les turn-over dans les organismes communautaires et publics (tailage de compétences, la formation de formateurs), • la limitation de la floraison des AJEC (cf. plus bas), • la diversification des AGR, selon une approche plus ouverte, axée sur l'appui à des projets d'entrepreneuriat plutôt que sur des métiers prédéterminés, • le développement d'un modèle économique communautaire plus holistique, davantage orienté vers le développement de chaînes de valeurs et de filières ainsi que davantage imbriqué dans les dispositifs publics et privés existants, déjà engagés dans l'appui à l'emploi, à l'insertion sociale et à l'entrepreneuriat (cf. plus haut). 		<p>AVEC et l'amélioration de leur autonomie financière, elles seront mises en relation avec les IMF.</p> <p>* Actions de promotion de l'entrepreneuriat des femmes aussi prises en compte.</p>		
--	--	--	--	--	--

E. Suivi-évaluation					
	<p>Pour les partenaires (cf. 5.3.3) ;</p> <p>Intégrer le DSE dans la logique d'intervention ;</p> <p>Instaurée un DSE orienté changement ;</p> <p>Mettre l'accent sur l'évaluation intermédiaire pour anticiper et intégrer au programme l'élaboration participative d'une Théorie du Changement ;</p>	Partiellement acceptée	<p>Le DSE s'inspire de la logique d'intervention du projet. Volonté de mettre en place un système de DSE en ligne, transparent et accessible par tous.</p> <p>Dans le DSE, voir comment appliquer les méthodes de récolte et appréciation des effets pour mieux apprécier les tendances et impact escomptés.</p> <p>Concernant la nécessité d'instaurer un DSE orienté changement, c'est un travail qui a débuté mais dont il reste nécessaire pour PIN et PIB de délimiter les contours et applications concrètes.</p>	PIN & PIB	DGD 22-26
	<p>Systématiser la participation des bénéficiaires au suivi-évaluation en l'initiant et en l'accompagnant tout au long du programme (en particulier la systématisation de la participation des jeunes des GS et AJEC au suivi et à l'évaluation du programme suivant une formule analogue à celle proposée lors de l'évaluation finale) ;</p>	Partiellement acceptée	<p>L'évaluation finale du programme a été l'occasion d'offrir un rôle plus actif à certains jeunes bénéficiaires du programme. Certains enseignements ont été tirés de cet exercice pour nourrir le développement d'autres initiatives de ce type.</p> <p>Les bénéficiaires seront renforcés et orientés pour participer dans les</p>	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26

			<p>processus d'évaluation, au-delà des évaluations à mi-parcours et finale, à travers des méthodologies adaptées aux enfants et aux jeunes, innovantes et genre transformatrices (avec des outils existants que nous adapterons au contexte du programme). Par exemple : Les membres des CVPE ont été formés dans le cadre du programme DGD 17-21 sur le S&E participatif - ce renforcement sera renouvelé dans le cadre du programme DGD 22-26.</p>		
	<p>Mettre à profit les partenariats avec les radios de proximité pour la récolte de données qualitatives, rendre compte des avancées du programme et le promouvoir (en systématisant le recours aux émissions interactives, des tribunes, des écoutes accompagnées et en renforçant leurs capacités à tenir des statistiques élémentaires sur les appels d'auditeurs) ;</p>	<p>Partiellement acceptée</p>	<p>Les animateurs des radios communautaires peuvent fournir des infos qualitatives et statistiques sur l'audience, la réception de certains messages. Ils peuvent aussi passer certains messages clés. Pas prévu par le DGD22-26, mais voir dans quelle mesure ce partenariat est possible, en particulier pour le partage du rapport annuel.</p>	<p>PIN et partenaires de mise en œuvre</p>	<p>DGD 22-26</p>

	<p>Intégrer les comités d'écoutes mis en place par le programme.</p> <p>Intégrer les espaces d'écoutes mis en place par le programme. Espaces d'écoute = lieu de partage des cas de protection, mécanismes de feedback etc.</p>	Acceptée	Ces mécanismes seront mis en place dans le programme DGD22-26.	PIN et partenaires de mise en œuvre	DGD 22-26
--	---	----------	--	-------------------------------------	-----------

Date : 30/06/2022

For more information : Plan International Belgium, Ravensteingalerij 3 B 5, 1000 Brussel, Tel : +32 2 504 60 00, E-mail : info@planinternational.be